

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N°2024/94 à 2024/122**

**DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 10 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trois octobre deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

**PRESENTS :**

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET – Monique LEROY, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE– Mme Nouria BELAYACHI – Mme Mylène GLORIAN - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE, Conseillers Communaux.

**EXCUSES :**

Mme Karima HARIZI – Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire  
M. Roger VICOT - M. Philippe DUEZ - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

Madame Karima HARIZI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS  
Madame Cécile MESANS donne pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE  
Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE  
Monsieur Philippe DUEZ a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

## CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 10 octobre 2024

### DELIBERATION

#### 2024 / 114 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024 font l'objet en cours d'année de modifications.

Un budget supplémentaire a été adopté lors du conseil du 19 juin dernier pour ajuster les prévisions et intégrer la part de dotation 2023 non consommée.

Cette seconde modification du budget constitue une variation de -27 631.52 €.

Elle consiste essentiellement dans :

- Des ajustements de crédits entre chapitres de dépenses, pour un montant concerné de dépenses de 74 350 € ;
- De l'ajustement à la baisse de l'enveloppe « consommation de chauffage de la piscine pour tenir compte de l'ouverture reportée à janvier 2025, pour - 27 631.52 € ;
- De l'inscription de recettes d'avoirs venant régulariser des factures payées en 2023, pour 206 330.45 €, dont 205 397.48 € concernant des factures de chauffage ;
- De la reprise de rattachements surestimés et qui ne seront pas consommés sur 2024, pour 106 038.03 €, sur un montant total de rattachements 1 338 650,25 € ;
- L'ajustement en conséquence de la dotation prévisionnelle versée par la Ville de Lille, pour 340 000 €, qui correspond à la part de dotation supplémentaire inscrite lors de la décision modificative n°2 de l'exercice 2023.

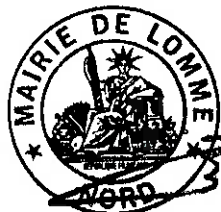
La totalité des opérations constituant la décision modificative, y compris les virements de crédits, est reprise dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Pour information, la part d'investissement consacrée aux projets lommois reste inchangée, à l'exception de modifications d'enveloppes entre chapitres budgétaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,



Le Maire de Lomme

Publié : 28 OCT. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

# VILLE DE LOMME - DECISION MODIFICATIVE - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Objet	Chapitre	Opération	Fonction	Article	Montant Dépense	Montant Recettes
AJUSTEMENTS DE CREDITS ENTRE CHAPITRES BUDGETAIRES	011 Charges à caractère général	Prestations de services	420	6288	-28 850,00 €	
		Fêtes et animations	311	6232	-20 000,00 €	
		Honoraires	020	62268	-15 000,00 €	
		Etudes	323	617	-3 100,00 €	
		Achats de fournitures	323	6068	-1 000,00 €	
		Entretien de matériel	323	61358	-400,00 €	
		Prestations de services	201	6228	6 000,00 €	
			321	65748	18 950,00 €	
			311	65748	14 400,00 €	
			4221	65748	20 000,00 €	
ajustements des crédits prévus	011 Charges à caractère général	Remises gracieuses	020	6577	15 000,00 €	
		Subventions aux associations	213	65748	-6 000,00 €	
		Chauffage piscine	323	60613	-27 631,52 €	
		Avoir sur factures chauffage 2023	020	773		205 397,48 €
		Régul charges locatives 2023	020	773		342,00 €
COMPTABILISATION D'AVOIRS SUR FACTURES 2023	77 Produits exceptionnels	Avoir sur facture affranchissement 2023	420	773		83,46 €
			020	773		507,51 €
			020	75888		35 433,22 €
			022	75888		877,32 €
			201	75888		2 259,00 €
			211	75888		8 110,95 €
			212	75888		23 948,21 €
			281	75888		2 780,41 €
			311	75888		2 564,35 €
			313	75888		516,60 €
REPRISE DES RATTACHEMENTS 2023 SUR 2024 NON UTILISES	75 Recettes de gestion courante		321	75888		1 993,36 €
			323	75888		10 662,04 €
			331	75888		1 269,89 €
			420	75888		2 150,58 €
			4221	75888		906,64 €
			511	75888		1 709,46 €
AJUSTEMENT DOTATION COMMUNE ASSOCIEE	74 Dotations et participations		70	75888		896,00 €
			845	75888		9 960,00 €
			01	748721		-340 000,00 €
						-27 631,52 €